



Le 28 avril 2025

VIVENDI SE
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 AVRIL 2025
RÉPONSES DU DIRECTOIRE AUX QUESTIONS ÉCRITES DES ACTIONNAIRES

QUESTION POSÉE PAR PATRICK TRAUQUESEGUES, ACTIONNAIRE INDIVIDUEL

Quel impact, la transition par l'Intelligence Artificielle Générale, sur les services administratifs, juridiques et comptables, pourra avoir sur la société, ses clients et ses actionnaires ?

Réponse du Directoire : Vivendi a toujours investi dans les technologies de pointe en les intégrant notamment dans ses différents métiers et processus opérationnels.

Pour Vivendi, l'Intelligence Artificielle (ci-après l'« IA ») représente indéniablement des opportunités de croissance, de performance et de productivité.

Vivendi a conscience que l'IA, et plus particulièrement l'IA générative, peut accélérer et faciliter, via des interfaces intelligentes, l'exécution de certains services de ses fonctions de support, tels les services de conseils juridiques, les services fiscaux et, plus généralement, les services administratifs, tout en réduisant significativement les coûts y afférents. De même, l'IA peut lui permettre de fournir des services personnalisés ou encore apporter des réponses précises et adaptées aux besoins spécifiques de ses clients et partenaires.

Chez Gameloft, par exemple, l'utilisation de l'IA générative est à l'étude dans des domaines variés, tels la production, le marketing intelligent, la programmation, la création artistique ou encore le support client instantané.

S'agissant de ses actionnaires, Vivendi sait que l'IA peut favoriser une rentabilité accrue de leurs investissements en diminuant les coûts fixes leur permettant ainsi de bénéficier de marges plus élevées.

Vivendi reste cependant attentif à ce que le recours à l'IA n'engendre pas une déshumanisation de ses services, notamment dans des situations particulièrement sensibles, stratégiques ou complexes. Vivendi a, par ailleurs, parfaitement conscience des risques en termes de sécurité, de protection des données et de ses actifs immatériels, de dépendance technologique, de réduction de la diversité des compétences humaines et de perte de savoir-faire.

Vivendi pratique ainsi un usage raisonné et adapté de l'IA, dans le respect des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Vivendi a notamment élaboré une Charte interne créant un cadre général applicable à l'ensemble de ses activités afin de réguler et sécuriser l'utilisation des outils d'IA. De plus, Vivendi a sensibilisé et formé ses collaborateurs à l'utilisation des outils d'IA et aux risques qu'ils peuvent engendrer afin de leur donner les clés de lecture et de compréhension, ainsi que les bons réflexes à adopter. Enfin, ont été mises en place des mesures techniques et informatiques pour renforcer la confidentialité des contenus créés à partir d'outils utilisant l'IA, mais aussi pour lutter contre les cyber-attaques pouvant en découler.

La transition vers l'IA promet des gains d'efficacité certains, mais soulève aussi des enjeux humains, éthiques et réglementaires majeurs. Il est donc crucial pour Vivendi de trouver un équilibre entre innovation technologique et responsabilité sociale, sociétale et environnementale pour tirer pleinement profit des opportunités que présente l'IA.

QUESTIONS POSÉES PAR ARNAUD BRIAND, ACTIONNAIRE INDIVIDUEL

Question 1

Pourquoi Vivendi ne cherche pas à céder [sa participation dans UMG] ou à la distribuer à ses actionnaires qui seront peut-être plus à même d'en faire bon usage ?

Réponse du Directoire : Vivendi est très satisfait de sa participation dans UMG et a confiance dans la capacité du management d'UMG à atteindre ses objectifs à moyen et long terme annoncés à l'occasion du Capital Market Day en septembre 2024 et continue de croire qu'il existe un potentiel d'appréciation réel sur cette valeur de croissance (cours objectifs des analystes supérieurs à 29 euros).

Question 2

Pourquoi Vivendi n'a pas réagi à la demande de Bill Ackman (Pershing Square) de délocaliser Vivendi à New York tant au niveau du siège social qu'au niveau de la cotation (le marché américain représentant 52 % des revenus en 2024 - contre 28 % pour l'Europe- alors qu'il n'en représentait que 39 % en 2017 ?) ?

Réponse du Directoire : La demande de M. Ackman concernait UMG et non Vivendi. Il appartenait donc à UMG et à son conseil d'administration de réagir à cette demande, ce qu'elle a fait au travers de son communiqué de presse du 9 novembre 2024 dans lequel UMG a indiqué :

1. Comme mentionné dans le prospectus d'UMG, Pershing Square avait le droit de demander une cotation aux Etats-Unis à la condition que Pershing Square vende au moins 500 millions de dollars US de titres UMG lors de cette opération de cotation aux Etats-Unis ;
2. En revanche, Pershing Square n'était pas en droit de demander qu'UMG devienne une société domiciliée aux Etats-Unis, ni qu'elle quitte Euronext Amsterdam ;
3. UMG s'efforcera de se conformer à ses obligations contractuelles relatives à la mise en œuvre du processus de cotation aux Etats-Unis de la participation de Pershing Square dans UMG, toute action ou décision au-delà de celles nécessaires pour s'y conformer (y compris toute décision de changer le domicile de la société) tiendra compte de l'augmentation de la valeur qui en découlerait et du meilleur intérêt de tous les actionnaires d'UMG.

Le 15 janvier 2025, UMG a déclaré que Pershing Square avait exercé son droit de demander une offre afin de vendre certains titres UMG qu'il détient et une seconde cotation aux Etats-Unis, conformément aux termes de l'accord prévu dans le prospectus entre UMG et Pershing Square et ses affiliés ; UMG a indiqué qu'elle déploiera ses meilleurs efforts pour lancer une offre garantie (« underwritten offering »), afin de vendre certains titres détenus par Pershing Square au 15 septembre 2025, sous réserve de l'approbation des autorités de marché ainsi que des conditions de marché.

Question 3

Qu'attend Vivendi de cette participation ?

Réponse du Directoire : Comme indiqué précédemment, Vivendi est convaincu qu'UMG dispose d'un potentiel d'appréciation réel et que la société va continuer à connaître une croissance soutenue de ses résultats à moyen terme. Par ailleurs, UMG distribue chaque année au moins

50 % de son résultat net sous la forme de dividendes. Vivendi a ainsi perçu plus de 300 millions d'euros de dividendes depuis la cotation d'UMG en septembre 2021.

Question 4

Si elle n'est plus qu'un portefeuille d'actifs, quelle est la véritable raison d'être de Vivendi ? Ne serait-il pas judicieux de liquider la totalité des actifs et d'en distribuer les fruits aux actionnaires, dont les patrimoines ont été ravagés par les derniers spin offs ?

Réponse du Directoire : Vivendi reste un acteur de premier plan des industries de contenus et de divertissement, coté sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Vivendi poursuit ses activités de développement et de transformation de Gameloft, tout en menant une gestion active et pragmatique de son portefeuille de participations dans les secteurs des industries créatives et du divertissement pour cristalliser leur valeur à un certain moment (comme Vivendi l'a fait avec UMG), et en ayant les moyens et l'ambition d'initier de nouveaux investissements dans des activités connexes.

Question 5

Pourquoi Vivendi souhaite encore et toujours procéder à des rachats d'actions alors que la simple annulation des 3,5 % d'actions auto-détenues obligerait le groupe Bolloré (actionnaire à hauteur de 29,9 %) à déclencher une OPA et offrirait au groupe Bolloré l'occasion de gérer à sa guise l'avenir de ce large portefeuille d'actifs ?

Réponse du Directoire : Le renouvellement de l'autorisation donnée au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions (dix-neuvième résolution) n'est pas exclusivement destiné à permettre de nouveaux rachats d'actions en vue de les annuler. Comme indiqué aux termes de cette résolution, ainsi que dans le rapport du Directoire et du Conseil de surveillance sur les résolutions, ce nouveau programme de rachat a également vocation à permettre d'effectuer des transferts :

- dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié, d'attributions gratuites d'actions en faveur des salariés ou des mandataires sociaux ou de la mise en place de plans d'actions de performance en faveur de certains bénéficiaires ou des mandataires sociaux ;
- en vue de procéder à des opérations de remise ou d'échange à la suite d'émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital ou à des opérations de remise ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- de poursuivre, le cas échéant, l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

A cet égard, sur les 37,7 millions d'actions actuellement auto-détenues, soit 3,7 % du capital social, 32,1 millions sont adossées à l'annulation, 2,7 millions sont adossées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions de performance, et 2,8 millions adossées aux opérations d'actionnariat salarié. Pour rappel, Vivendi n'a racheté aucune action depuis le 28 août 2024.

Enfin, il n'appartient pas à Vivendi de se prononcer sur les conséquences que le Groupe Bolloré pourrait envisager de donner, le moment venu, à l'annulation des 32,1 millions d'actions adossées à cet objectif.

Question 6

Je voudrais savoir s'il est possible de postuler à un siège au Conseil d'administration en tant que représentant indépendant des actionnaires.

Réponse du Directoire : Le Conseil de surveillance de Vivendi, à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2025, sous réserve de l'approbation des résolutions 16, 17 et 18, sera composé de neuf membres : Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance, Philippe Bénacin, Vice-président et membre référent, Laurent Dassault, Laure Delahousse, Maud Fontenoy, Philippe Labro, Cathia Lawson-Hall, Sandrine Le Bihan, Membre représentant les actionnaires salariés et Katie Stanton.

Cette composition est ainsi équilibrée, tant en termes de mixité que d'indépendance, et reflète les attentes exprimées par les membres du Conseil lors de la dernière évaluation annuelle.